

Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service général de l'Enseignement de
promotion sociale, de l'Enseignement
secondaire artistique à horaire réduit
et de l'Enseignement à distance

Direction de l'Enseignement de
promotion sociale

1080 Bruxelles , le 23 Mar 2011
Rue A. Lavallée, 1
02 / 690.87.31

Monsieur Roberto GALLUCCIO
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: a) / Dossier pédagogique 4728

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

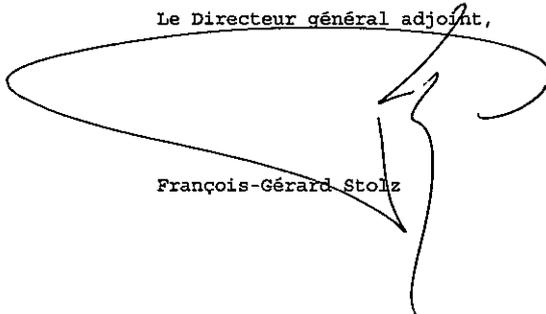
Unité de formation : ACCOMPAGNEMENT AUX TECHNIQUES DE L'OSIER APPLIQUEES A
L'ARCHITECTURE VEGETALE - CONVENTION
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE
TRANSITION
Code Référence : 126007U21X1
Domaine : 101 Agronomie,ressources sol et eaux,monde animal

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,



François-Gérard Stolz

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Michaël Goulet ou Françoise Christophe (02/690.87.21 ou 02/690.85.92)

Code de l'unité de formation : <i>12 60 07 021 X1</i>	Domaine de formation A-01
--	---------------------------

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Techniques d'architecture végétale	CT	B	36
Pratique d'architecture végétale	PP	L	60
Part d'autonomie		P	24
Total des périodes			120

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

- ~~PAS D'ACCORD~~

motivation de cette dernière :

~~ACCORD PROVISOIRE~~

En cas de décision négative,

Date : *11.03.11*.....

Signature :

- (1) biffer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Réserve à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, J, K, L, Q, R, S, T, -(approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

COPIE CONFORME

Stolz
François - Gérard STOLZ
Directeur général adjoint

Accompagnement aux techniques de l'osier appliquées à l'architecture végétale – convention

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation a pour finalités de permettre à l'étudiant d'acquérir les connaissances, les habiletés et les aptitudes nécessaires à la transmission de techniques d'architecture végétale issues de l'exploitation d'une noiseraie et/ou d'une oseraie.

Accompagnement aux techniques de l'osier appliquées à l'architecture végétale – convention

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En français et en mathématiques,

- ◆ Emettre, de manière cohérente et structurée, un commentaire personnel à propos d'un texte (+/- 30 lignes) dans un langage usuel, par exemple en réalisant une synthèse ou en répondant à des questions sur le fond ;
- ◆ Trouver une information par consultation d'ouvrages de référence;
- ◆ Analyser et de comprendre un message:
 - ◆ d'en dégager les informations (distinguer les éléments essentiels des éléments accessoires);
 - ◆ de dégager les liens entre les informations pour mettre en évidence la cohérence du message;
 - ◆ de reformuler le contenu d'un message tout en en préservant le sens;
- ◆ Réaliser un exercice simple de lecture de plan et de mise à l'échelle.

2.2. Titre

Certificat du 2ème degré de l'enseignement secondaire (C2D) ou
Certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI) ou
Certificat de l'enseignement technique secondaire inférieur (CTSI).

**Accompagnement aux techniques de l'osier appliquées à l'architecture végétale –
convention**

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

<p align="center">Accompagnement aux techniques de l'osier appliquées à l'architecture végétale – convention</p>

4. PROGRAMME

L'étudiant(e) sera capable:

- ◆ d'identifier et de différencier les principales espèces de noisetier;
- ◆ de créer et entretenir une noiseraie;
- ◆ d'utiliser les techniques de vannerie et de tressage du noisetier;
- ◆ d'identifier et de différencier les principales espèces de saule;
- ◆ de créer et entretenir une oseraie;
- ◆ d'utiliser les techniques de vannerie et de tressage du saule;
- ◆ de réaliser des structures en osier sec;
- ◆ de parer des berges et des talus par « végétalisation »;
- ◆ de pratiquer l'osier vivant : réalisation de tontine, diabolo, fascine, corbeille vivante, « wattel » (palissade tressée);
- ◆ de mettre en place les éléments paysagers (architecture végétale) réalisés;
- ◆ d'illustrer individuellement et collectivement les techniques utilisées;
- ◆ de montrer, clarifier, et expliciter ces techniques aux membres d'un groupe.

<p style="text-align: center;">Accompagnement aux techniques de l'osier appliquées à l'architecture végétale – convention</p>
--

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, face à un projet d'architecture végétale, décrit ou présenté, l'étudiant prouvera qu'il est capable:

- de réaliser et mettre en place trois éléments paysagers différents;
- de nommer et distinguer les essences végétales choisies;
- de présenter, illustrer et expliciter les techniques utilisées.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte:

- du temps pris pour réaliser la tâche,
- du soin et de la méticulosité,
- du choix des essences végétales,
- de l'utilisation du vocabulaire adéquat.

**Accompagnement aux techniques de l'osier appliquées à l'architecture végétale –
convention**

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec l'activité d'enseignement qui lui sera attribué.